

SECTEUR 4. LOTISSEMENT LES ÉCRINS DE PEN DUO



Dans le cadre d'un aménagement programmé, le secteur identifié a pour objectif de maintenir les principes d'aménagement imaginés à son origine. Ainsi, en cas d'abandon du projet, les propositions d'accès et de cheminements doux doivent être maintenues.

Les nouvelles constructions, à proximité immédiate de la rue, doivent respecter une marge de recul de 10 mètres.

L'insertion paysagère des nouvelles constructions et des clôtures est étudiée avec attention en lisière des espaces naturels. À ce titre, les haies et talus existants au nord du site doivent être préservés. L'espace situé au nord de la zone constructible doit conserver son caractère naturel.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,33 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	18 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	6		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Systeme assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		